

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°4

Mercredi 27 avril 2011

Salle de Conseil Municipal

35460 MONTOURS

Etaient présents :

MM. Malapert, Serrand, Roger, Mle Villerbu, MM. Simon, Coquelin, Gaigne, Mme Louvel, M. Sourdin, MM. Besnier, Bouffort, Hubert

MM. Dubreil L., Bêlé, Lambert, Ménard, Lemarié, Brasselet, Roussel, Garnier, Barbelette, Dubreil P., MM. Chapron, Letellier, Mmes Haudebert, Sourdin, M. Cordonnier, Mme Hervé R., M. De Gouvion St Cyr, M. Deroyant, Mme Janvier, MM. Montembault, Chalfour, Lefevre

Etaient absents excusés: Mme Gaumerais MM. Houdus, Masson, Lejeune, Bertel, Goudal, Mmes Ryaux, Hervé H.

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de Coglais Communauté, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- admissions en non valeur et annulation partielle titre DCE
- Dojo du Coglais – Prolongation délai de travaux

AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION

1 – Cession Parcelles transformateur électrique St Brice en Coglès – rue de Romazy

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'échange de parcelles de terrain lié à la démolition d'un transformateur électrique « rue de Romazy » à St Brice en Coglès. Il précise que le bornage a été réalisé mais propose une modification à la cession envisagée antérieurement. Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de céder à titre gratuit au profit de Madame Gérard la parcelle référencée au cadastre de la commune de St Brice sous le numéro AK201 (E1378) d'une superficie de 5 m² ;
- DECIDENT de céder à titre gratuit au profit de Monsieur Gilbert, la parcelle référencée au cadastre de la commune de St Brice en Coglès sous le numéro E1379 (AK200) dans le cadre du remaniement cadastral de la commune de St Brice en Coglès, d'une superficie de 4 m² ;
- EMETTENT un avis favorable sur l'acquisition à titre gratuit par la commune de St Brice en Coglès de la parcelle référencée au cadastre de la commune sous le n° AK199 (E1381) appartenant à Monsieur Gilbert d'une superficie de 9m² ;
- PRECISENT que la répartition des frais notariés se fera par moitié entre la commune de St Brice en Coglès et Coglais Communauté Marches de Bretagne ;
- PRECISENT que les superficies pourront être modifiées suite au remaniement cadastral en cours sur la commune.

2 – Relevé de décisions 1^{er} trimestre 2011

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le tableau reprenant toutes les décisions prises par Monsieur le Président sur délégation.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- APPROUVENT le relevé de décisions du 1^{er} trimestre 2011 tel que présenté et annexé au présent compte-rendu.

3 – Admissions en non valeur et annulation partielle titre

A – Admission en non valeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2343-1 et par renvoi L.5211-36,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain portant sur l'année 2010, *Considérant* que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Percepteur dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement, Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'admission en non valeur la somme figurant sur l'état joint dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain, s'élevant à cinquante-deux euros et quatre vingt neuf (52.89 €) correspondants à un titre non recouvré suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de rétablissement personnel de l'entreprise SARL Chauffage Confort Bretagne ;

- PRECIDENT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances pourront être prévus au budget général 2011 au C/654.

B – Annulation partielle titre frais DCE

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Générales, informe les membres du Conseil Communautaire que suite aux différentes consultations infructueuses relatives au Centre Culturel du Coglais situé sur la commune de Montours, l'entreprise DEMY a reçu 3 dossiers identiques.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'annuler partiellement le titre n°144 correspondant au frais de retrait d'un dossier de consultation dont la somme représente cinquante deux euros et quatre vingt neuf (52.89 €). Il resterait à la charge de l'entreprise 105,77 €, soit le prix de deux dossiers.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'annulation partielle du titre n°144 dont le montant est de cinquante-deux euros et quatre vingt neuf (52.89 €) correspondants au frais d'un dossier suite aux différentes consultations infructueuses pour le Centre culturel de Montours, pour l'entreprise DEMY ;

- PRECISENT que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance, seront prévus au budget général 2011 au C/673.

FINANCES

1 – Présentation du projet de budget primitif 2011

2 – Vote du Taux de Cotisation Foncière des Entreprises

M. le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que suite à la réforme de la taxe professionnelle la cotisation foncière des entreprises a été mise en place. En 2010 Coglais Communauté a voté un taux relais pour cette CFE de 14,62 %.

A l'issue de cette année transitoire les EPCI sont appelés à voter un taux de CFE qui va s'appliquer aux bases d'imposition prévisionnelles notifiées par l'état 1259, à hauteur de 3 179 000 € pour Coglais Communauté.

Le taux de référence 2010 de 24,84 % correspond au taux relais intercommunal voté en 2010, augmenté des taux TP départemental, régional et du taux de cotisation de péréquation applicable sur le territoire en 2009. Un coefficient correcteur de 0,88074 est appliqué pour tenir compte du fait de la suppression de l'abattement de 16 % des bases de taxe professionnelle et d'une quote-part des frais de gestion transférés par l'Etat à compter de 2011.

M. le Président précise que l'évolution de ce taux est liée à l'évolution des taux d'imposition ménage. En effet pour Coglais communauté ce taux peut augmenter en fonction du coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et taxe d'habitation, à savoir 1,004773. La communauté de communes peut en appliquant ce coefficient voter un taux maximum de cotisation foncière des entreprises de 24,96 %. Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Mr le Président et en avoir délibéré,

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances 2011,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis du bureau communautaire,

A l'unanimité,

- Votent le taux de cotisation foncière des entreprises à 24,96 % pour l'année 2011.

3 – Vote des taux d'imposition ménages

Mr le Président expose aux membres du conseil communautaire les nouvelles ressources fiscales de Coglais Communauté Marches de Bretagne pour l'année 2011, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

La communauté de communes se voit attribuer pour la 1^{ère} fois :

- une part du produit de la taxe d'habitation provenant du transfert de l'ex-part départementale et des frais de gestion transférés, correspondant à la perception de l'ensemble de cette taxe sur le territoire,
- les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés non bâties transférés, appliqués aux bases de la taxe perçue par les communes membres. Il s'agit d'une fiscalité mixte sans taxe sur le foncier bâti.

2 cas de figure sont possibles :

- le produit attendu de la fiscalité professionnelle unique complété du produit de la fiscalité provenant des fractions de taux transférées est suffisant à l'équilibre budgétaire, dans ce cas il convient de fixer le taux de CFE à partir du taux de référence 2010 sans toucher aux taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti issus des transferts,
- le produit attendu de la fiscalité professionnelle unique complété du produit fiscal transféré est insuffisant pour l'équilibre budgétaire, dans ce cas il convient d'augmenter le taux de CFE voire de percevoir la fiscalité mixte. Pour Coglais communauté qui ne percevait pas la fiscalité mixte avant 2011, les taux d'imposition ménage sont obtenus en appliquant le coefficient de variation proportionnelle résultant du rapport entre le produit attendu des taxes d'habitation et foncières et le produit de référence des mêmes taxes sur le territoire, au taux moyen pondéré de chaque taxe dans l'ensemble des communes membres.

Mr le Président présente le montant des différentes ressources qui seront perçues par la communauté de communes en 2011, le montant des bases d'imposition prévisionnelles notifiés et propose compte tenu des besoins d'équilibre budgétaire de procéder à la détermination du produit fiscal attendu qui générera l'application des taux de taxe d'habitation et de foncier bâti et non bâti.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Mr le Président et en avoir délibéré,

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances 2011,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis du bureau communautaire,

Considérant les besoins en produit nécessaire à l'équilibre du budget, et le produit résultant du vote précédent du taux de CFE,

Après avoir procédé à un vote à bulletins secret, dont le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 34

Pour : 29

Contre : 4

Bulletins blancs : 1

- Décident de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 pour la fiscalité mixte comme suit :

Produit total fiscalité mixte attendu pour 2011 : 1 304 648 € dont

Produit sur fractions de taux transférées : 855 287 €

	Bases prévisionnelles	Taux de référence	Taux transféré	Taux vote	Produit
Taxe d'habitation	7 863 753	2,33	10,62	12,95	1 018 356
Taxe foncier bâti	7 535 428	2,63		2,63	198 182
Taxe foncier non bâti	959 800	7,08	2,10	9,18	88 110
TOTAL					1 304 648

- Chargent Mr le Président et Mr le Trésorier d'Antrain/St Brice de l'exécution de la présente délibération.

Madame LOUVEL Marie Annie quitte la séance.

4 – Vote du Budget 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-23,

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des conditions d'élaboration du budget primitif et en avoir délibéré :

- ADOPTENT à l'unanimité le budget primitif 2011, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET GENERAL		
Investissement	6 152 973,00	6 152 973,00
Fonctionnement	5 183 012,00	5 183 012,00
TOTAL	11 335 985,00	11 335 985,00
ANNEXE LOGEMENT		
Investissement	395 156,00	395 156,00
Fonctionnement	211 763,00	211 763,00
TOTAL	606 919,00	606 919,00
ANNEXE ENTREPRISE		
Investissement	882 866,00	882 866,00
Fonctionnement	360 717,00	360 717,00
TOTAL	1 243 583,00	1 243 583,00
ANNEXE ELECTRIFICATION		
Investissement		86 183,00
Fonctionnement	3 500,00	30 389,00
TOTAL	3 500,00	116 572,00
ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Investissement	45 859,00	45 859,00
Fonctionnement	39 356,00	39 356,00
TOTAL	85 215,00	85 215,00
ANNE LOTISSEMENT LA CROIX ROUGE		
Investissement	1 013 940,00	1 013 940,00
Fonctionnement	835 563,00	835 563,00
TOTAL	1 849 503,00	1 849 503,00
ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX ETETEE		
Investissement	113 125,00	113 125,00
Fonctionnement	88 264,00	88 264,00
TOTAL	201 389,00	201 389,00
ANNEXE LOTISSEMENT LA BOULAIE		
Investissement	13 470,00	13 470,00
Fonctionnement	11 217,00	11 217,00
TOTAL	24 687,00	24 687,00
ANNEXE LOTISSEMENT LA GARE		
Investissement	576 168,00	576 168,00
Fonctionnement	337 891,00	337 891,00
TOTAL	914 059,00	914 059,00
ANNEXE EXTENSION ZA ST EUSTACHE		
Investissement	57 606,00	57 606,00
Fonctionnement	66 830,00	66 830,00
TOTAL	124 436,00	124 436,00
ANNEXE ORDURES MENAGERES		
Investissement		
Fonctionnement	854 268,00	854 268,00
TOTAL	854 268,00	854 268,00
TOTAL GENERAL		
Investissement	9 251 163,00	9 337 346,00
Fonctionnement	7 992 381,00	8 019 270,00
	17 243 544,00	17 356 616,00

- PRECISENT que ce budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature) et voté par nature.

5 – Affectation des résultats

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, Constatant que le compte administratif global fait apparaître un excédent d'exploitation de 3 819 638,58 €,

- DECIDENT d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

BUDGET GENERAL	en Euros
EXCEDENT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	3 273 694,65 €
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	143 996,00 €
EXCEDENT REPORTE 002	3 129 698,65€
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	249 865,80 €
INTEGRATION RESULTAT SMMB	3 136,47 €
RESULTAT DE CLOTURE 2010	3 382 700,92 €
AFFECTATION EN RESERVES C/1068	181 170 €
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	3 201 530,92 €
ANNEXE LOGEMENT	
EXCEDENT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	145 684,96 €
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	80 109 €
EXCEDENT REPORTE 002	65 575,96 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	12 587,46 €
RESULTAT DE CLOTURE 2010	78 163,42 €
AFFECTATION EN RESERVES C/1068	8 535 €
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	69 628,42 €
ANNEXE ENTREPRISE	
EXCEDENT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	269 086,58 €
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0
EXCEDENT REPORTE 002	269 086,58 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	93 682,91 €
RESULTAT DE CLOTURE 2010	362 769,49 €
AFFECTATION EN RESERVES C/1068	0 €
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	362 769,49 €
ANNEXE ELECTRIFICATION	
EXCEDENT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	30 389,60 €
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €
EXCEDENT REPORTE 002	30 389,60 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	0 €
RESULTAT DE CLOTURE 2010	30 389,60 €
AFFECTATION EN RESERVES C/1068	0 €
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE	30 389,60 €
ANNEXE ASSAINISSEMENT	
DEFICIT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	- 2 505,87 €
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0
DEFICIT REPORTE 002	- 2 505,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	2 389,88 €
RESULTAT DE CLOTURE 2010	- 115,99 €

6 – Dotation de solidarité communautaire

Ce point sera revu ultérieurement.

7 – Attribution de compensation

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le montant des attributions de compensation versées aux communes membres de Coglais Communauté en 2010, ainsi que les conditions de calcul de ces attributions suite à la perception par la Communauté de la Taxe Professionnelle Unique en lieu et place des communes.

Considérant que l'attribution de compensation à verser aux communes est une dépense obligatoire pour le groupement,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- VALIDENT le montant de l'attribution de compensation 2011 à savoir 853 248 € ainsi que sa répartition par commune conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

- CONFIRMENT la suppression du reversement effectué par les communes de La Selle en Coglès et Le Tiercent ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à verser aux communes membres cette attribution de compensation 2011 par douzièmes.

8 – Autorisation de dépenses au C/6232 et C/6257

Autorisation dépenses au C/6232

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire les crédits inscrits au Budget Primitif 2011 au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et précise qu'ils peuvent être employés pour l'organisation de cérémonies locales (Concours des Maisons Fleuries, Concours des Epouvantails, Printemps du Coglais et manifestations diverses et exceptionnelles).

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré,

- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de cérémonies dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6232.

Autorisation dépenses au C/6257

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire les crédits inscrits au Budget Primitif 2011 au compte 6257 « Réceptions » et précise qu'ils peuvent être employés pour les dépenses de réceptions organisées par Coglais Communauté.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré,

- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de réceptions dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6257

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

ENTREPRISE

1 – Pôle d'Excellence Rurale

Intervention de Monsieur Malapert

2 – Armor Protéines : annulation délibération n°262/2010/Ent.

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°262/2010 en date du 1^{er} décembre 2010 validant la tranche ferme (phase1) et le lancement de la tranche conditionnelle (phase 2) relative à l'étude d'aménagement du site et des abords d'Armor protéines sur la commune de St Brice en Coglès constitué de :

* L'identification des différents maîtres d'ouvrage

* Et l'élaboration du coût financier par opération et maître d'ouvrage, montage juridique des opérations à réaliser, assistance pour la mise en place de réunions de concertation publique (le montant de cette phase 2 dans cette délibération était estimé à 16 911.82 € HT)

Il s'avère que le montant de la tranche conditionnelle ou phase 2 s'élève à 4 250 € HT soit 5 083 € TTC.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ANNULENT la délibération n°262/2010 du Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2010.
- VALIDENT telle que présentée lors du conseil du 1^{er} décembre 2010 la phase 1 de l'étude ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à lancer la tranche conditionnelle de l'étude d'aménagement du secteur d'Armor Protéines pour un montant de 4 250 € HT soit 5 083 € TTC.

HABITAT

1 – Bilan annuel Programme Local de l'Habitat (obligation article R302-13 du CCH)

Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Programme Local de l'Habitat de Coglais Marches de Bretagne a été validé le 27 janvier 2010, pour une durée de 6 ans, soit sur la période 2010-2015. Les obligations réglementaires de l'article R 302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) sont les suivantes :

« L'établissement public de coopération intercommunale dresse un bilan annuel de réalisation du programme local de l'habitat et décide d'éventuelles adaptations que justifierait l'évolution de la situation sociale, économique ou démographique. »

Le bilan annuel ainsi que les délibérations approuvant les adaptations mentionnées à l'alinéa précédent, sont transmis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ainsi qu'au préfet et sont tenus à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article R. 302-12. »

Un comité de suivi du PLH s'est tenu le 29 mars 2011, ayant pour objet de faire le bilan des actions de la première année du PLH. L'Observatoire de l'Habitat du Pays de Fougères a présenté quelques données d'ordre statistiques relatives au territoire de Coglais Marches de Bretagne. Le comité de suivi a été l'occasion de présenter l'avancement des dossiers suivants : les contrats d'objectifs de secteurs, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH, la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme® sur Saint Hilaire des Landes, l'action de repérage de l'habitat indigne, le bilan de l'année 1 concernant la convention entre l'ADIL et Coglais Marches de Bretagne.

Les principaux éléments présentés par l'Observatoire du Pays de Fougères relatifs au territoire sont les suivants :

Fragilité de la construction neuve (43 logements autorisés dont 28 constructions neuves et 15 réhabilitations)

Prédominance de la construction neuve sur le secteur centre

Faible nombre de ventes de maisons anciennes

Réhabilitations concentrées dans les hameaux

43% des constructions neuves sont situées hors zones opérationnelles

Aucune proposition de modification n'est envisagée pour le Programme Local de l'Habitat.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le bilan annuel du Programme Local de l'Habitat de Coglais Communauté Marches de Bretagne

- PRECISENT que l'ensemble des documents relatifs au bilan du PLH « année 1 » ; qu'ils soient réalisés par l'ADIL, l'Observatoire du Pays de Fougères et les services de Coglais Communauté Marches de Bretagne seront transmis, accompagnés de la présente délibération, aux services d'Etat (par voie postale) ainsi qu'à l'ensemble des 11 Communes (en téléchargement).

2 – Report programmation des logements sociaux

Monsieur le Vice-président en charge de l'habitat rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté Marches de Bretagne a programmé des logements sous maîtrise d'ouvrage de Coglais Communauté de :

1 logement à Montours,

2 logements à Saint Hilaire des Landes,

1 logement à Coglès.

Par ailleurs, 2 autres opérations ont été inscrites : 6 logements à Saint Marc le Blanc (Fougères Habitat) et 6 logements à La Selle en Coglès (Fougères Habitat).

Le Conseil Général, en tant que délégataire des aides à la pierre, a demandé auprès de l'Etat des crédits pour la construction de 753 logements locatifs sociaux, sur son périmètre de délégation pour l'année 2011.

Les crédits alloués par l'Etat permettent le financement de seulement 623 logements. De fait, 130 logements ne peuvent trouver de financements. Le Conseil Général cherche donc à supprimer de la programmation certaines inscriptions, d'autant plus quand elles sont situées dans des zones qui ne sont pas considérées comme « tendues », comme c'est le cas pour le territoire de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

Les crédits pour la délégation des aides à la pierre du Conseil Général d'Ille et Vilaine étaient de 1.4 million d'euros en 2010 et ont été réduits à 960 000€ en 2011.

Les services du Conseil Général cherchent donc à identifier les opérations qui ne pourront déposer de demandes de financements avant le 15 octobre 2011. Objectivement, les dossiers ne sont pas assez avancés sur les opérations pré-citées pour un dépôt de dossier en octobre 2011.

En somme, le Conseil Général d'Ille et Vilaine souhaite voir reporter l'ensemble des opérations des 4 logements (Montours, Saint Hilaire, Coglès) pour l'année 2012.

Pour les opérations de Saint Marc le Blanc et la Selle en Coglès, le Conseil Général est en lien directement avec les bailleurs sociaux pour le report de certaines opérations en 2012.

Monsieur le Vice-président en charge de l'habitat demande aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur ce point.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- MAINTIENNENT les programmations de Montours (1 PLAI en acquisition-amélioration par Coglais Marches de Bretagne), Coglès et St Marc le Blanc (respectivement 1 PLUS et 2 PLUS en acquisition-amélioration par Coglais Communauté Marches de Bretagne)

- REPORTENT en 2012 les opérations de la Selle en Coglès (4 PLUS et 2 PLAI neufs par Fougères Habitat), St Hilaire des Landes (2 PLAI en acquisition-amélioration par Coglais Communauté Marches de Bretagne), à St Marc le Blanc (2 PLUS neufs par Fougères Habitat)

3 – Lancement de la maîtrise d'œuvre sur 4 logements (1 à Coglès, 2 à St Hilaire de Lande, 1 à Montours)

Intervention de Jean Malapert

4 – Etablissement Public Foncier – projet convention opérationnelle

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que suite à la signature de la convention cadre d'action foncière le 4 avril dernier avec Foncier de Bretagne, il est à présent possible de signer des conventions opérationnelles sur des projets plus précis. A ce titre, la convention opérationnelle relative à l'extension et à la restructuration de la ZA Saint Eustache à Saint Etienne en Coglès peut être signée.

Les modalités de cette convention sont les suivantes :

La collectivité s'engage à :

Réaliser des constructions performantes énergétiquement pour les constructions d'activités, en visant une optimisation énergétique des constructions

Une réalisation respectant le label Qualiparc du Conseil Régional de Bretagne

La durée de portage est de maximum 5 ans, parcelles par parcelles.

L'EPF n'assume que sa garantie en responsabilité civile concernant les biens en portage. Aussi, il appartient à la collectivité signataire d'assurer les dommages aux biens, comme si celle-ci en était le propriétaire. Elle fournira un justificatif d'assurance dans le mois suivant l'acquisition.

Le prix de cession comprend les éléments suivants :

Prix d'acquisition du bien

Frais annexes (notaires, géomètre, avocat, expert, honoraires de négociations,...)

Frais de libération

Coûts de gestion

Dépenses de remise en état des sols

Coûts des études liés au site

Frais financiers

Eventuellement, les sommes payées par la collectivité au titre du taux d'actualisation (en cas de vente à un tiers)

Aussi, peuvent être déduits du prix de revient les subventions reçues par l'EPF pour la réalisation du projet, les recettes locatives reçues par l'EPF.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention opérationnelle avec Foncier de Bretagne relative au projet d'extension et de restructuration de la Zone d'Activités Coglais Saint Eustache à Saint Etienne en Coglès.

5 – Contrat d'Objectifs de Secteurs : modification du Plan de financement

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'étude des contrats d'objectifs de secteurs a été confiée au cabinet CERUR, pour une durée de 12 mois.

A ce titre, un plan de financement a été approuvé en date du conseil communautaire du 23 février 2011, afin de solliciter une subvention à la Région Bretagne (volet EcoFaur®). Cette subvention a été sollicitée sur la base d'un plan de financement qui ne faisait pas apparaître la subvention possible de la Région étant entendu que cette subvention n'est pas assurée, les dossiers étant instruits au fil de l'eau et l'octroi de subventions par la Région Bretagne dépend de critères d'appréciation qui leurs sont propres (en fonction des demandes émanant des autres collectivités ainsi que des crédits réservés).

La Région Bretagne nous demande à présent un plan de financement qui fasse apparaître la subvention régionale, dans les conditions suivantes : financement jusqu'à 50% du coût total hors taxes de l'étude dans la limite de 50 000€, et dans la limite de 80% de financement public sur le montant hors taxes total de l'étude.

Ainsi le plan de financement deviendrait celui-ci, si notre demande de subvention recevait un avis favorable.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Nature	Montant en € HT	Montant en € TTC	Financeurs	Montant en €
Etudes	55 775,00 €	66 706,90 €	Conseil Général	35 745,00 €
			Conseil Régional	8 875,00 €
			Coglais Communauté	22 086,90 €
TOTAL	55 775,00 €	66 706,90 €	TOTAL	66 706,90 €

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne au titre du dispositif EcoFaur® pour l'étude relative aux contrats d'objectifs de Secteur

BREIZH BOCAGE – FILIERE BOIS

1 – Personnel – recrutement technicien forestier (CDD subventionné) pour programme Breizh Bocage

Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement informe les membres du Conseil Communautaire qu'au vu du nombre croissant de projets du service ressources naturelles, Coglais Communauté envisage de recruter une personne spécialisée en foresterie et/ou en génie écologique.

Cette personne accompagnera le chargé des opérations Ressources Naturelles du Coglais.

Cette personne devra assurer la gestion et le suivi de la politique de gestion durable du territoire (Breizh Bocage).

Elle devra aussi encadrer des personnes (insertion, etc.) lors des plantations et entretien du bocage ou autres chantiers de génie écologique.

Elle disposera d'une forte autonomie dans l'organisation de son travail. L'activité exige une forte disponibilité. Les déplacements seront fréquents.

Les profils recherchés sont les suivants :

- Technicien ou technicien supérieur forestier ou Gestion des Espaces Naturels.
- Excellente connaissance de la gestion du bois et du génie écologique, etc.
- Capacité à encadrer des équipes et des personnes en insertion.
- Très bonne expérience de terrain (compétence technique et théorique).
- Connaissance rurale et agricole souhaitée.
- Capacités relationnelles et sens de la communication appréciée
- Connaissance de l'utilisation du SIG ARCVIEW souhaitée

La durée de l'emploi s'articule avec le projet Breizh bocage. Les financements sont prévus jusqu' à fin 2014. Au delà, il est probable qu'un autre Breizh bocage soit programmé. Il est rappelé que jusqu'à présent, un poste est financé à 90% avec les charges.

Les dates du contrat sont les suivantes : Début de contrat : début juillet 2011
Fin de contrat : juin 2014.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le lancement de la procédure de recrutement d'un technicien forestier (CDD subventionné) pour programme Breizh Bocage.
- PRECISENT que ce point sera revu lors d'un prochain conseil afin de déterminer : la durée et la forme du contrat de travail ainsi que la rémunération.

QUALITE DE VIE

SPORT - LOISIRS

1 – Etat des lieux travaux Dojo et Centre aquatique

A – Centre aquatique

La mise en eau est effective depuis le 11 avril dernier

Les essais sont en cours

Les opérations Préalables à la Réception ont eu lieu les 13 et 20 avril.

Un retard important a été pris imputable à la Sté de peinture et de nettoyage.

La visite de sécurité se réunie le mardi 26 avril et la Commission de sécurité se réunira le 4 mai.

L'ouverture de la piscine au public est prévue le 16 mai prochain. Le poste de chef de bassin reste à pourvoir.

La Société publique Locale est en attente des attestations de dépôt de fonds des actionnaires pour déposer le dossier d'immatriculation.

2 – Dojo du Coglais – Prolongation délai de travaux

La livraison du bâtiment est prévue mi mai et l'inauguration a lieu le 28 mai.

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de construction du dojo du Coglais sur la commune de St Brice en Coglès et précise que la fin de travaux était programmé au 23 avril 2011, un nouveau planning est présenté avec une fin de travaux prévue le 17 mai 2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le planning de travaux avec comme date de fin de chantier le 17 mai 2011.

2 – Inauguration centre aquatique (organisation et budget)

L'inauguration est prévue le samedi 28 mai

Programme prévisionnel :

Matinée : réservée aux officiels (10H00 /13H00) 10H00 : accueil sur le parking du complexe sportif (4) 10H15 : inauguration du dojo (ruban et plaque) (1) 10H40 : passage devant le complexe sportif (2) et la halle de tennis (3) 11H00 inauguration de la piscine (4) (ruban et plaque) 11H45 salle des fêtes de St Brice : discours des officiels - le maire de St Brice en Coglès	L Dubreil
--	-----------

<ul style="list-style-type: none"> - le président de Coglais Marches de Bretagne - le président de la SPL - le président du Conseil Général - la président du Conseil Régional - le représentant de l'état - le préfet ou sous-préfet <p>12H30 vin d'honneur.</p> <p>Après-midi : pour le public (14H00/17H00) Déambulation depuis le dojo jusqu'à la piscine en passant par le complexe, le tennis et la voie piétonne (si celle-ci est terminée) avec installation de la caravane verte. Animations à construire avec les associations contactées l'OSL</p>	<p>J Malapert F Bouffort JL Tourenne JY Le Drian Th Benoit Guy Gautier</p>
--	---

Budget prévisionnel :

Signalétique, Invitations, Annonces, Vin d'honneur, Animations, Communication : Voir tableau

Les membres du Conseil Communautaire après émettent un avis favorable sur cette organisation ainsi que sur le budget prévisionnel.

3 – Fixation tarif entrée – Centre aquatique Coglé'O

Ce point sera revu lors du prochain Conseil Communautaire.

CULTURE

1 – Tarifs de mise à disposition du Centre Culturel du Coglais

Monsieur le Vice-président en charge des Affaires Culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition de tarifs spéciaux pour les mairies du canton.

Le Centre culturel du Coglais dispose d'une grille tarifaire destinée aux communes du Canton.

Ces tarifs sont destinés aux mairies pour des réunions ou regroupement de personnes liés à l'activité de leurs communes, à l'exclusion de réunions ou manifestations faisant l'objet d'une billetterie.

Ces tarifs sont conformément à la délibération N°33/2010/Gén de :

- 55 € sans technicien,
- 105 € avec la présence du technicien

Pour un forfait de 4 heures d'utilisation

La demande devra émaner de la commune et le contrat sera établi entre Coglais Communauté, la commune et le bénéficiaire « occupant » désigné par celle-ci.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de conserver les tarifs existants pour les communes membres, pour l'année 2011, à savoir :
Pour un forfait 4 heures (dont le cout est calculé en fonction des charges) :
55 € sans technicien,
105 € avec la présence du technicien
- PRECISENT que le coût vaut pour la période de février 2011 à mars 2012 et sera réévalué chaque année en fonction des charges de l'année précédente.

2 – Modalités des contrats de location – contrat tripartite

Monsieur le Vice-président en charge des Affaires Culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition de contrat de mise à disposition du Centre Culturel du Coglais pour les communes du canton.

Jusqu'à présent, le contrat était signé uniquement entre la mairie et Coglais Communauté Marches de Bretagne.

Or les bénéficiaires utilisateurs peuvent être des associations/écoles de la commune ou autres et ceux-ci n'apparaissent pas sur le contrat.

Le contrat proposé est tripartite, il engage la commune sur le règlement financier de la mise à disposition et le bénéficiaire occupant sur l'ensemble des autres aspects liés à l'occupation du Centre culturel notamment en matière d'assurance et de responsabilité lorsque celui-ci occupe les lieux.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la proposition de contrat de location tel que présenté et dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le contrat de location tripartite entre Coglais Communauté Marches de Bretagne, la commune et le bénéficiaire utilisateurs (associations, écoles ..).

3 – Projet Compagnie OCUS

Monsieur le Vice Président en charge des affaires culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire, la proposition d'accueil de la compagnie OCUS (Compagnie Optimiste Créatrice d'Utopies Spectaculaires) avec le projet Chapiteau Volant pour 10 jours d'actions / spectacles en Mars 2012.

Cette proposition culturelle est proposée comme action intégrée à la programmation culturelle du Canton et serait intégrée à la programmation du Centre Culturel du Coglais comme action hors les murs dans le but de continuer à promouvoir des propositions culturelles professionnelles dans le canton du Coglais.

Présentation de la compagnie

La Cie O.C.U.S a pour objet de promouvoir, développer, créer et diffuser l'expression artistique sous toutes ses formes, elle est composée de dix artistes (comédiens, plasticiens, auteurs, metteurs en scène, musiciens). La compagnie est propriétaire d'un Chapiteau de 140 places (équipement vérifié et conforme aux conditions de sécurité d'accueil de public)

Le projet d'itinérance et d'expression nomade « Le Chapiteau Volant », s'articule autour de la nouvelle création de la compagnie « ...And Try to Fly », un spectacle pétillant, tout public, aux couleurs burlesques, qui mêle théâtre, musique, marionnettes et cirque contemporain.

Publics concernés

Habitants de la communauté de communes de Coglais, de tout âge, sexe et origine, sensibilisés au projet et mobilisés par les structures culturelles et sociales « relais » locales et les établissements scolaires.

Dans ce projet Chapiteau volant, les interventions de la compagnie OCUS sont multiples, propositions de spectacles mais aussi atelier de clown, atelier Slam, criées publiques.

Partenaires ciblés

Les partenaires ciblés dans le projet sont les habitants du canton, le réseau de lecture publique, les accueils de Loisirs, les associations culturelles locales, les deux collèges de Saint Brice en Coglès.

Contenu de l'action

Spectacles « tout terrain » de la Cie OCUS et formes impromptues qui prennent place dans l'espace public ou dans des établissements locaux ; interventions dans les commerces et les cafés ; ateliers de pratique artistique ; représentations de spectacles et rencontres sous le chapiteau de la Cie OCUS.

Lieu envisagé

Si le projet est retenu, une demande sera formulée auprès de la commune de Saint Brice en Coglès pour l'utilisation de la Place du Champ de Foire à Saint Brice en Coglès, ce lieu est adapté électriquement pour recevoir le Chapiteau ainsi que les caravanes de la compagnie, d'autres lieux sur la commune de Saint Brice en Coglès pourraient être utilisés (Complexe sportif intercommunal pour les douches et étage de l'ancienne mairie comme lieu de restauration pour la compagnie)

Dates envisagées du Samedi 3 au lundi 11 Mars 2012 (Actions du samedi 3 au dimanche 10 mars, Installation du Chapiteau Lundi 5 Mars et démontage le Lundi 11 mars 2012)

Le budget prévisionnel s'élève à 14 439,50 Le budget est détaillé en annexe

Ce projet ferait suite aux deux années de résidence de l'Association UNICITE Jean Louis Le Vallégant « Les Confidences Sonores » 2010 et 2011 sur le canton du Coglais, dans le même objectif à savoir poursuite des propositions culturelles sur le canton du Coglais.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable sur l'accueil de la Compagnie OCUS en Mars 2012.

4 – Information Projet Ecole de Musique

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires culturelles rappelle les démarches engagées depuis septembre 2010 pour la création d'une école de musique communautaire à statut associatif et présente le budget prévisionnel lié à l'ouverture de cette école.

Cette première simulation est construite avec une hypothèse d'inscriptions de 140 élèves pour une année scolaire.

Pour rappel, pour l'année scolaire 2010/2011, 140 élèves du Coglais étaient inscrits soit à l'école de musique de Saint Brice ou au Conservatoire René Guizien à Fougères et Coglais Communauté participait à hauteur de 27 515.75€ pour ces deux structures d'enseignement musical.

JEUNESSE EDUCATION

1 – Projet Péruanim

Monsieur le Vice-président, chargé de la Jeunesse, fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande d'aide financière d'un montant de 3 000 € de l'Association PERUANIM dans le cadre de l'extension du projet « EN RESONANCE ».

Ce projet est un projet porté par le Conseil Régional et financé en partie par l'Europe. Il a pour but de mobiliser des jeunes bretons, en résonance avec des jeunes de l'international sur des questions « essentielles » liées au Développement Durable.

Pour choisir ses différents partenaires, la région a procédé à un appel à projets.

L'association PERUANIM et l'Association du Coglais ont présenté un projet commun incluant un travail d'une année avec un groupe de jeunes du Coglais et un groupe de jeunes d'Ica au Pérou.

Les jeunes participants doivent avoir entre 15 et 20 ans. Un groupe d'une quinzaine de jeunes du Coglais participe à cette action. PERUANIM souhaite pouvoir donner la possibilité à ce projet de continuer après la rencontre internationale du mois de mai (cf. Budget).

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable sur le versement d'une subvention 3 000 €

2 – Convention de coopération Point Accueil Emploi

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Point Accueil Emploi est hébergé et géré par l'Association du Coglais. Coglais Communauté participe financièrement à ce service. L'Agence Pole emploi se trouve éloigné du lieu d'habitation des demandeurs d'emploi du Coglais. Il est donc essentiel de maintenir un service de proximité en direction de ce public en recherche d'emploi.

L'objet de ce projet de convention de partenariat est d'améliorer le maillage territorial et la coopération entre les deux structures ainsi que de fixer les règles de collaboration en permettant ainsi aux publics de bénéficier d'une offre de service cohérente et partagée en vue de leur insertion professionnelle.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer cette convention et ce pour une durée de 2 ans.

SERVICES

1 – Projet Santé

Monsieur le Vice-président fait part de la rencontre entre élus, professionnels de santé et l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé). Cette instance est chargée de *mettre en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.*

L'ARS avait sollicité une rencontre avec les professionnels pour faire le point sur l'étude SANTE. Même si cette étude a permis d'avancer sur certains points (système informatique partagée, accueil de stagiaire, réflexion sur la mutualisation de certains postes (secrétariat commun), et projets immobiliers), l'A.R.S. souhaite que les professionnels de santé s'engagent plus et que ces derniers remettent en question leur pratiques pour davantage collaborer entre praticiens et ainsi encourager la pluridisciplinarité. L'idée est de trouver ensemble des solutions pour « séduire » de jeunes médecins, lesquels ne veulent plus être enfermés dans une pratique isolée. L'ARS demande que les professionnels rédigent un projet de santé et s'impliquent davantage. Or, les médecins n'ont pas le temps de s'impliquer davantage.

QUESTIONS DIVERSES



La séance est levée à 22 h45

Service	Date	Nom du fournisseur	Objet	Montant HT
QUALITE DE VIE				
	12/01/2011	Les Films du Paradoxe	Projection du 08/05/2011	
	12/01/2011	CANDELA PRODUCTIONS	Projection du 12/03/2011	100,00 €
	25/01/2011	COFELY	Fourniture et remplacement extracteur centrifuge Complexe	914,78 €
	27/01/2011	Marse Construction	Déclaration de sous traitance	4 910,43 €
	02/02/2011	RTMB	Réparation volet roulant Bibliothèque St Marc le Blanc	64,60 €
	10/02/2011	C3rb Informatique	Maintenance Progiciel Orphée 2011	1 756,24 €
	11/02/2011	LA POSTE	Frais affranchissements distribution brochures Printemps du Coglais	963,24 €
	14/02/2011	LIBRAIRIE MARY	Fournitures ALSH	74,26 €
	22/02/2011	NETT'WEST	Entretien Complexe Sportif St Brice-en-Coglès Avril 2011	1 255,76 €
	23/02/2011	Eaux Energies du Coglais	remplacement platine pour phare grande salle	655,18 €
	23/02/2011	Eaux Energies du Coglais	clé coup de poing incendie	36,52 €
	23/02/2011	Le Clair Pressing	Pressing housses Bibliothèque St Germain	34,50 €
	23/02/2011	Biscuiterie La Mère Poulard	Boissons et produits alimentaires Soirée Lecture	84,51 €
	24/02/2011	CHRONIQUE REPUBLICAINE	Frais insertion Encarts Printemps du Coglais	1 404,90 €
	24/02/2011	CHRONIQUE REPUBLICAINE	Frais insertion Encarts Concours Epouvantails	1 003,50 €
	24/02/2011	CHRONIQUE REPUBLICAINE	Frais insertion Encarts Centre Culturel et Civique	602,10 €
	25/02/2011	CHEMIN DE RONDE Association	Prestation Soirée Poésie Printemps des Poètes	550,00 €
	28/02/2011	PHARMACIE HOVASSE	Achat fournitures pharmacie ALSH	48,84 €
	08/03/2011	LE LION D'OR	Repas Soirée Poésie Réseau Bibliothèque du 11 mars 2011	59,54 €
	17/03/2011	DISTRILEC	Tubes pour luminaires et starters Bibliothèque St Marc-le-Blanc	
	17/03/2011	Commune St Marc-le-Blanc	Intervention personnel technique Bibliothèque St Marc-le-Blanc	
	18/03/2011	Normetec Beignon	contrôle matériel sportif complexe intercommunal	1 000,00 €
	21/03/2011	GAMA 29	Surchaussures visiteurs Centre Aquatique	31,60 €
	21/03/2011	SUPER U	Fournitures ALSH	35,87 €
	23/03/2011	Association du Coglais	intervention personnel chantier insertion manifestation St Brice	144,00 €
AFFAIRES GENERALES				
	03/01/2011	Groupe Pierre Le Goff	Fournitures produits entretien Siège Social	184,05 €
	03/01/2011	41s	Serveur Pépinière - Avenant n° 2	2 795,89 €
	04/01/2011	Elan Créateur	Cocktail d'annuaire 12/01/2011 - Voeux	1 800,00 €
	13/01/2011	Studio HOUDUS	SACOCHE APPAREIL PHOTO	66,05 €
	18/01/2011	SUPER U	Fournitures diverses Pépinière	4,38 €
	19/01/2011	Coccimarket	Fournitures diverses Siège Social	33,71 €
	04/02/2011	MARY PAPETERIE	Chevalets Porte-noms	81,00 €
	18/02/2011	Le Jardin de Maud	Gerbe obsèques	94,79 €
	21/02/2011	L'Artisanerie	Fournitures entretien CDC	299,60 €
	21/02/2011	PRECOM	Frais avis obsèques	77,58 €
	28/02/2011	La Poste	Frais distribution Lettre Coglais.com	963,24 €
	03/03/2011	Publicité Millet	Impression logo bache et fourniture 2 barres porte-affiches	58,50 €
	04/03/2011	Coccimarket	Fournitures diverses Siège Coglais Communauté	32,23 €
	23/03/2011	Coccimarket	Fournitures entretien Siège Coglais Communauté et piles	43,88 €
Marchés publics				
	17/01/2011	Sport Com	Fourniture et pose de tapis de judo	12 438,80 €
	17/01/2011	Cerur	Mise en place de contrats d'objectifs sur le territoire du Coglais	55 775,00 €
	10/01/2011	Henry Frères	Travaux d'entretien de la zone de St Eustache- Lot 1	25 290,00 €
	06/01/2011	Leblanc Environnement	Travaux d'entretien de la zone de St Eustache- Lot 2	1 030,00 €
	20/01/2011	TAC	Traitement des bois logement Baillé	7 980,00 €
	04/02/2011	Habitat Passion	Travaux de menuiseries du parc immobilier de Coglais Communauté	6 362,71 €
	10/02/2011	Gicquel	Travaux de raccordement de la pépinière en gaz naturel	2 849,60 €
	14/02/2011	N2TA	Fourniture en combustible bois pour la piscine de St Brice en Coglès	MAX 90 000 €
	08/03/2011	CAMIF COLLECTIVITES	Achat et pose de matériel de sport	4 491,64 €
	11/02/2011	OGER	Bardage pour les logements de Baillé	8 841,60 €
	23/02/2011	bonhomme	Amenagement de bureaux à la pépinière d'entreprise (lot 1)	1 354,66 €
	23/02/2011	Plihon	Amenagement de bureaux à la pépinière d'entreprise (lot 2)	11 120,76 €
	23/02/2011	Plihon	Amenagement de bureaux à la pépinière d'entreprise (lot 3)	9 788,59 €
	23/02/2011	Morrand Berré	Amenagement de bureaux à la pépinière d'entreprise (lot 4)	2 915,96 €
	23/02/2011	pinto	Amenagement de bureaux à la pépinière d'entreprise (lot 5)	6 589,52 €
	23/02/2011	Kaléo	Amenagement de bureaux à la pépinière d'entreprise (lot 6)	8 137,25 €
	04/03/2011	PIG	Conception et réalisation d'un parcours d'interprétation sur la commune de St Germain en Coglès	20 000,00 €
		CHAMPENOIS COLLECTIVITES	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 1	1 915,81 €
		VOTRE BUREAU	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 2	6 169,60 €
	30/03/2011	LA MAISON DE LA PISCINE	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 3	20 830,84 €
	28/03/2011	FIAF	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 4	3 127,57 €
	30/03/2011	LA MAISON DE LA PISCINE	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 5	4 515,92 €
	28/03/2011	HEXAGONE	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 6	3 641,00 €
	28/03/2011	GAMA 29	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 7	1 261,00 €
	28/03/2011	HEXAGONE	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 8	5 004,00 €
	28/03/2011	ADEFI SECURITE	Achat de matériel d'exploitation pour la piscine de St Brice en Coglès- Lot 9	1 805,86 €
Avenants				
	08/03/2011	Pele 53500 Ernée	Avenant Piscine	6 433,25 €
	08/03/2011	Gendrot TP 35320 Crevin	Avenant Piscine	-1 485,00 €
	08/03/2011	Les constructions DASSE	Avenant dojo	20 873,67 €
SADD				
	05/01/2011	TERRA BOTANICA	Entrées et visites Concours Maisons Fleuries 2010/2011	810,00 €
	14/01/2011	FNOTSI	Cotisation 2011	110,00 €
	24/01/2011	BAZIN Alain	Travaux Grange Manoir suite à écroulement partie mur	695,85 €
	04/02/2011	IMPRIMERIE LABBE	Dépliants Concours Epouvantails 2011	258,50 €
	11/02/2011	ASSOCIATION DU COGLAIS	Intervention Chantier Insertion Manoir de la Bretonnière (Entretien et débroussaillage..)	17 472,00 €
	11/02/2011	ASSOCIATION DU COGLAIS	Intervention Chantier Insertion Manoir de la Bretonnière (Dévégétalisation et reprise maçonnerie)	2 400,00 €
	14/02/2011	GARAGE FAUCONNIER	Entretien 306	293,36 €
	14/02/2011	ASSOCIATION DU COGLAIS	Intervention Chantier Insertion Jardin de l'Eau	2 688,00 €
	16/02/2011	Coccimarket	Fournitures diverses Pépinière	57,77 €
	18/02/2011	GARAGE DU COGLAIS	Contrôle technique et réparation CLIO	341,16 €
	01/02/2011	Le Kasteller	Déjeuner de travail suite projet Logements du 1er février 2011 (6 personnes)	90,00 €
	24/02/2011	Le Lion d'Or	Cocktail d'annuaire Réunion Entreprises ZA St Eustache	375,00 €
	07/03/2011	La Poste	Frais affranchissements Mailing Concours Epouvantails	973,21 €
	10/03/2011	LE GOFF	Produits d'entretien Pépinière	150,54 €
	16/03/2011	Le Lion d'Or	Déjeuner de travail avec l'EPF (8 personnes)	
	17/03/2011	Le Lion d'Or	Déjeuner de travail suite entretiens recrutement développeur économique (4 personnes)	
	17/03/2011	ATMCO	Flvrs et affiches Rando Photos 2011	365,40 €
	23/03/2011	Coccimarket	Fournitures diverses Pépinière	56,43 €
	30/03/2011	La Mère Poulard	Cidre, jus de pomme, gâteaux pour vin d'honneur 4 avril 2011	36,46 €
	30/03/2011	Boulangerie BILLOT Montours	Chouquettes et pièces sucrées pour vin d'honneur 4 avril 2011	
	30/03/2011	La Cave de St Brice en Coglès	Crémant pour vin d'honneur 4 avril 2011	34,28 €
	30/03/2011	VIVAL Montours	Jus d'orange + serviettes papier vin d'honneur 4 avril 2011	21,82 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES = Produit de taxe professionnelle perçu par la commune en n-1 - Montant correspondant au financement des charges transférées à la Communauté des Communes - produit des impôts ménage perçu en n-1 par la Communauté des Communes sur le territoire communal + la compensation versée à la commune pour la suppression de la part salariale

Communes	Produit taxe profess.2001	Péréquation de taxe profess.2001= charges transférées	Total de taxe professionnelle. reversée aux communes	Produit taxe d'habitation	Produit taxes foncières bâties	Produit taxes foncières non bâties	Somme des impôts ménages	Allocations compensat. suppres. salaires	TOTAL en €
BAILLE	35 860	311	35 549	2 555	2 890	1 181	6 626	13 238	42 161
CHATELLIER	11 700	0	11 700	2 561	2 536	5 045	10 143	5 752	7 309
COGLES	31 875	1 180	30 695	3 801	3 302	6 153	13 256	10 967	28 406
MONTOURS	32 314	611	31 703	5 688	5 574	6 241	17 503	15 744	29 945
ST BRICE	560 003	84 636	475 368	26 442	35 347	5 694	67 483	94 643	502 528
ST ETIENNE	144 911	54 723	90 188	12 291	11 427	8 669	32 387	28 395	86 196
ST GERMAIN	175 026	67 200	107 826	13 346	14 170	13 000	40 516	34 547	101 858
ST HILAIRE	20 667	6 242	14 426	6 687	5 277	5 355	17 319	12 722	9 829
ST MARC	50 517	7 055	43 462	9 350	7 695	4 364	21 409	22 964	45 017
LA SELLE	5 198	0	5 198	3 551	2 888	2 950	9 389	1 567	0
TIERCENT	257	0	257	1 274	950	726	2 949	223	0
TOTAL GENER.	1 068 330	221 958	846 373	87546	92 055	59378,28	238 979	240 763	853 248